

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2008-0676/PR/MJAP portant nomination des membres du Comité Interministériel de Coordination du processus de rédaction et de soumission des rapports périodiques.

n° 2008-0676/PR/MJAP

Ministère
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES PENITENTIAIRES, CHARGE DES DROITS DE L'HOMME

Date de publication
17 septembre 2008

Numéro JO
n° 18 du 30/09/2008

Date du numéro
30 septembre 2008

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2008-0103/PRE du 23 avril 2008 portant création de la Commission des Droits de l'Homme

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PREdu 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

SUR Proposition du Ministre de la Justice et des Affaires Pénitentiaires, chargé des Droits de l'Homme.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Sont nommés membres du Comité Interministériel de Coordination du processus de rédaction et de soumission des rapports périodiques de Djibouti, les personnes dont les noms suivent :1) Au titre du Ministère de la Justice, des Affaires Pénitentiaires, chargé des Droits de l'Homme

- Mr. ALI MOHAMED ABDOU2) Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances, chargé de la Privatisation
- IDRIS ABDI BOGOREH3) Au titre du Ministère des Affaires Musulmanes et des Biens Waqfs– Mr. ALI YOUSOUF DOUALEH4) Au titre du Ministère de la Santé
- Mademoiselle DEKA AOULED WABERI5) Au titre de représentant du Secrétariat d'Etat à la Solidarité Nationale
- Mr. DOUALEH MAHAMOUD ROBLEH6) Au titre de représentant du Ministère de la Promotion de la Femme, du Bien Etre Familial et des Affaires Sociales
- Mme. HALO ABOUBAKER HOUMED7) Au titre de représentant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale

- Mme. MARIE NATALIS⁸) Au titre des représentants du Ministère de l'Education Nationale
- Mr. ABDI IBRAHIM HAIBAN⁹) Au titre de représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
- Mr. AHMED MOHAMED MADAR¹⁰) Au titre de représentant du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement
- Mr. ABOUBAKER DOUALEH WAISS¹¹) Au titre de représentant du Ministère de la Défense Nationale
- le Colonel YONIS HOCHÉ¹²) Au titre de la Présidence de la République
- Mme. SOUAD HOUSSEIN

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 17 septembre 2008 et publié au Journal Officiel.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH